

MAIRIE

de

Le 21 août 2020

BRIE-ET-ANGONNES

N°SIRET : 21380059200015

CONSEIL MUNICIPAL de BRIE-ET-ANGONNES

Séance publique du 27 août 2020 à 19 heures

Le Conseil municipal de la commune de Brié-et-Angonnes est dûment convoqué en mairie le jeudi 27 août 2020 à 19 heures en assemblée ordinaire. La convocation sera affichée à la porte de la Mairie et adressée aux Conseillers municipaux le 21 août 2020.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance
Validation du compte-rendu du Conseil municipal du 3 juillet 2020
Report des décisions

Ordre du jour

1. Règlement intérieur du Conseil municipal de Brié et Angonnes
2. Règlement intérieur de la bibliothèque
3. Règlement intérieur du marché de Tavernolles
4. Création d'un marché communal sur la place de la Mairie et de son règlement intérieur
5. Fixation des tarifs de place des marchés communaux
6. Convention de superposition d'affectation des biens implantés sur le domaine public
7. Modification du RIFSEEP

Questions diverses

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter par procuration.

Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe au Maire,
Agnès Aubenas


